Société Herpétologique de France

©Axel Martin

Formation en distanciel

PRÉPARATION À LA RÉDACTION D'UN DOSSIER DE DÉROGATION DE CAPTURE ESPÈCES PROTÉGÉES

09 - 10/11/2026 | Distanciel (2 séances de 90 min)

OBJECTIFS ET INTERVENANTE

OBJECTIF

Cette formation a pour objectif de présenter et détailler la démarche de demande de dérogation de capture espèces protégées. Elle prépare à la rédaction du dossier à déposer.

À la fin de la formation, vous maitriserez le cadre règlementaire relatif à l'accès aux espèces protégées et aurez acquis des connaissances sur la séquence Eviter-Réduire-Compenser (ERC) et principe des 3R. Vous serez en mesure de construire le plan de votre dossier de demande de dérogation.

Mode d'organisation et rythme
Distanciel synchrone (live), en deux séances séparées de 24 heures. En inter entreprise et collectif.

Prérequis
Maîtrise du français (oral et écrit), engagement sur l'honneur sans évaluation.

Modalités d'évaluation
Une évaluation sommative sous forme de QCM est prévue en fin de session. Elle ne sanctionne pas l'acquisition du module.

INTERVENANTE

AUDREY TROCHET
SHF

Titulaire d'un doctorat en écologie obtenu en 2013, Audrey est arrivée à la SHF en 2020. Elle en est la responsable scientifique depuis 2023.
Elle intervient notamment dans le cadre de la formation "Utilisation des animaux de la faune sauvage non hébergée à des fins scientifiques".

PROGRAMME DÉTAILLÉ

LUNDI 09 NOVEMBRE, 14H - 15H30

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
14h00 - 15h00	Cadre règlementaire pour l'accès aux animaux sauvages protégés (Focus : reptiles et amphibiens) Le bien-être animal et le principe des 3R Règlementation autour des mesures ERC	• **Connaître** l'arrêté du 18/12/2014 (dérogation de capture espèces protégées) • **Comprendre** l'application de cet arrêté (Focus : reptiles et amphibiens) • **Définir** les notions de bien-être animal • **Connaître** le principe des 3R • **Connaître** le cadre des mesures ERC de manière générale • **Maitriser** ses obligations et devoirs en fonction de ses activités
15h00 – 15h30	Exercices de compréhension, échanges et questions sur la thématique	

MARDI 10 NOVEMBRE, 14H - 15H30

HORAIRES	CONTENU	OBJECTIFS
14h00 – 14h45	Construction du plan du dossier de dérogation de capture espèces protégées	• **Élaborer** un plan listant l'ensemble des éléments nécessaires à la construction d'un dossier de demande de dérogation de capture espèces protégées • **Connaître** la chronologie de construction du dossier • **Mobiliser** les ressources et le réseau nécessaires à la constitution du dossier
14h45 – 15h15	Exercices de compréhension, échanges et questions sur la thématique	
15h15 – 15h30	**Évaluation**	

INFORMATIONS PRATIQUES & INSCRIPTIONS

INFORMATIONS PRATIQUES

Lieu de formation
Visioconférence synchrone (live), via la plateforme Zoom

Publics concernés
Professionnels. Personnels du secteur de la recherche, responsables de projets d'infrastructures et chargés d'études au sein des DREAL, collectivités territoriales, gestionnaires d'infrastructures ferroviaires, portuaires et électriques, personnels de carrières d'exploitation, entreprises et bureaux d'études publics et privés, etc.

Nombre de participants
Nombre minimum d'inscriptions : 15 personnes / Pas de maximum

Contenu pédagogique
Cours théoriques diffusés par supports PPT. Les cours sous forme de documents sont livrés après la formation aux apprenants.

Contact
Pour toute question, merci de nous contacter à l'adresse suivante : formation@lashf.org

INSCRIPTIONS

Afin de vous inscrire, nous vous remercions de bien vouloir remplir le formulaire en ligne, en cliquant sur le lien suivant, avant le 19/10/2026 :

ACCÉDER AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Le coût individuel de formation s'élève à 125 €.
Un tarif préférentiel*, s'élevant à 90 €, sera appliqué aux adhérents à jour de leur cotisation 2026.

Cette formation est finançable.
Certification Qualiopi n° 23FOR01248.1
La certification QUALIOPI a été délivrée pour la catégorie suivante : actions de formation.

*Si le stagiaire finance lui-même le coût de la formation, il doit être adhérent pour bénéficier de ce tarif. Si le coût est supporté par son employeur, ce dernier doit être adhérent en tant que personne morale.

Personnes en situation de handicap
Si vous êtes une personne en situation de handicap et que vous souhaitez nous en faire part, vous pouvez nous contacter. Nous pourrons essayer d'adapter nos modalités et tenter de prendre les dispositions nécessaires à votre accueil. Notre référente handicap, Charlotte HUBLER (charlotte.hubler@lashf.org) est à votre disposition.

Conditions d'annulation
Au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Passé ce délai, les coûts pédagogiques seront facturés à 100%. Téléchargez le Règlement intérieur de nos actions de formation.

Société Herpétologique de France
SIRET 442 242 079 00022
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro NDA n° 11756775575
auprès du préfet de région d'Île-de-France
Siège social : 57 Rue Cuvier, CP 41, 75005 Paris
https://lashf.org – formation@lashf.org